

RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 50084
Numéro SIREN : 419 772 397
Nom ou dénomination : aXeL Expertise

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2022 sous le numéro de dépôt 4920

aXeL Expertise
Société par actions simplifiée
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes
au capital de 80 000 euros
Siège social : 19 avenue de la Fontenelle, 88100 SAINT DIE DES VOSGES
RCS EPINAL 419 772 397

ORIGINAL

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
EXTRAORDINAIRE
ET ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DU 30 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux,
Le trente septembre,
A huit heures,

Les associés de la société aXeL Expertise se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Extraordinaire et Ordinaire réunie Extraordinairement, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Xavier LABURTHE**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Sébastien LABURTHE est désigné comme secrétaire.

La société VRM AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, a été régulièrement convoquée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4 000 actions sur les 4 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- Les ordres de mouvement et les prêts de consommation d'action,
- La lettre de démission de Monsieur Xavier LABURTHE,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- *Rapport oral du Président,*
- *Autorisations de prêts d'actions entre associés,*

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

- *Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président rappelle préalablement qu'il a fait l'objet d'une radiation :
=> du tableau de l'Ordre des Experts comptables à effet du 1^{er} octobre 2022
=> de la liste des commissaires aux comptes à effet du 1^{er} octobre 2022

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION – AGREMENT – AUTORISATION

L'Assemblée Générale,

Après avoir précisé que le prêt de consommation est assimilé à une cession d'actions et en application de l'article 13 des statuts, décide :

- ⇒ d'autoriser le prêt de consommation d'une action appartenant à la société SILAB dans la société AXEL EXPERTISE au profit de Monsieur Sébastien LABURTHER.

Ledit prêt de consommation d'action prendra effet à compter de ce jour.

- ⇒ d'autoriser le prêt de consommation d'une action appartenant à la société SILAB dans la société AXEL EXPERTISE au profit de Monsieur Alexandre KOLLER.

Ledit prêt de consommation d'action prendra effet à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des prêts d'actions au compte des bénéficiaires dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété.

Cette résolution est adoptée à

l'unanimité

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

DEUXIEME RESOLUTION – CHANGEMENT DE PRESIDENT

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Xavier LABURTHER de son mandat de Président à compter du 1^{er} octobre 2022, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société et à compter du 1^{er} octobre 2022 :

Monsieur Sébastien, Pierre, Xavier LABURTHER
Commissaire aux comptes et expert comptable
Né à SAINT DIE DES VOSGES (88) le 17 août 1986.
De nationalité française
Demeurant 49 Avenue Foch – 54000 NANCY

Monsieur Sébastien LABURTHER accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Il sera statué sur la rémunération du Président ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à

l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION - POUVOIRS

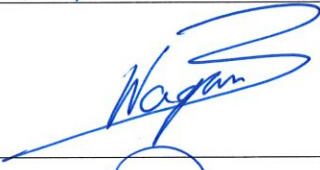
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à

unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés présents.

Monsieur Xavier LABURTHE Bon pour démission de mes fonctions de Président	Bon pour démission de mes fonctions de Président 
Monsieur Sébastien LABURTHE Bon pour acceptation des fonctions de Président	Bon pour acceptation des fonctions de Président 
La société SILAB Monsieur Sébastien LABURTHE, es qualité	
La société HAKA Monsieur Alexandre KOLLER, es qualité	
La société BWC Monsieur Bertrand WAGNER, es qualité	
La société SPE&C Monsieur Sylvain POMMIER, es qualité	

ORIGINAL

aXeL Expertise
Société par actions simplifiée
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes
au capital de 80 000 euros
Siège social : 19 avenue de la Fontenelle, 88100 SAINT DIE DES VOSGES
RCS EPINAL 419 772 397

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT
DU 30 SEPTEMBRE 2022**

Le trente septembre deux mille vingt deux,
A huit heures trente,

Monsieur Xavier LABURTHER,
demeurant 15 Rue d'Ormont - 88100 SAINT DIE DES VOSGES

agissant en qualité de Président de la société aXeL Expertise sus-désignée,

=>Prend acte de la démission de **Monsieur Sébastien LABURTHER** de son mandat de Directeur Général à compter du 1^{er} octobre 2022, en raison du souhait de ce dernier de devenir « Président » de la société Axel Expertise à la place de Monsieur Xavier LABURTHER, Président démissionnaire à effet du 1^{er} octobre 2022.

=>Prend acte que Monsieur Alexandre KOLLER restera l'unique Directeur Général chargé d'assister le Président et dont les pouvoirs ont été définis lors de sa nomination (décision du 18 décembre 2018)

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Monsieur Xavier LABURTHER
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end and a small cross-like mark above it.